

A.S.A de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 23 mars 2026 à 19h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Ribérac sud s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VASSEUR Philippe.

Mr BITTARD José est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_9

Objet : Réalisation d'un prêt et choix d'un organisme bancaire

Afin de financer l'autofinancement des travaux sur la station de pompage et après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, après examen des propositions et passage au vote [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], le Syndicat décide :

De retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt classique à échéances constantes et valide à l'unanimité l'offre suivante :

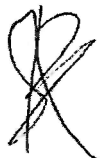
Prêt à taux fixe :

- Montant : 14 514 €
- Durée : 10 ans
- Périodicité : Annuelle
- Taux nominal : 3.63 %
- Frais de dossier : 300.00 €

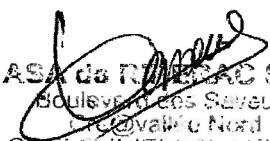
Le Syndicat charge le Président de signer la proposition du Crédit Agricole et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce prêt.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BITTARD José



Le Président,
Mr VASSEUR Philippe



ASA de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
COULOUNIEUX-CHAMBERS
24060 PERIGUEUX, CEDEX 9

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 mars 2026 à 19h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	5
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Ribérac sud s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VASSEUR Philippe.

Mr BITTARD José est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_10

Objet : Réalisation d'un prêt et choix d'un organisme bancaire

Afin de préfinancer les subventions et en attente de leur versement, après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, après examen des propositions et passage au vote [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], le Syndicat décide :

De retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt relais à taux fixe et valide à l'unanimité l'offre suivante :

Prêt à taux fixe :

- Montant : 21 771 €
- Durée : 12 mois
- Périodicité : Annuelle
- Taux nominal : 2.58 %
- Frais de dossier : 300.00 €

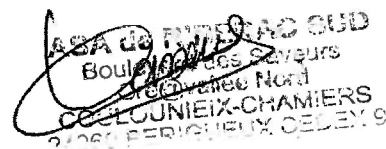
Le Syndicat charge le Président de signer la proposition du Crédit Agricole et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce prêt.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BITTARD José



Le Président,
Mr VASSEUR Philippe



A.S.A de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de
l'envoi au service de tutelle.